


PAR COURRIEL

Québec, le 30 novembre 2020

Monsieur 

**Objet : Demande d'accès à l'information**

Monsieur,

Le 16 novembre dernier, j'accusais réception de votre demande d'accès à l'information.

Je vous informe que nous utiliserons le délai supplémentaire de 10 jours prévu à l'article 47 de la Loi pour répondre à votre demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

**ORIGINAL SIGNÉ**

René Beaudet

